



Zonage

- Ua: Zone urbaine
- A: Zone Agricole
- N: Zone naturelle

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Enjeux hydrauliques

- Secteur d'expansion des ruissellements

Captages d'eau potable

- Captage "Les Auris"
- Périmètre de protection immédiat et rapprochée
- Captage d'eau potable "Fond Cugnet"
- Périmètre de protection rapprochée

Prescriptions réglementaires

- Protection des haies et alignements d'arbres au titre de l'article L.151.23 du code de l'urbanisme
- Protection du patrimoine remarquable au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Bâtiments agricoles présentant un intérêt architectural et/ou patrimonial intéressant et pouvant faire l'objet d'évolutions au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme
- Protection des arbres remarquables au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- Protection des mares au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Bande inconstructible de 10 mètres de part et d'autre de La Méline au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Inventaire des zones humides

Source Atlas du SAGE

- Zone humide à protéger au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INTERREGIONALE
AUMALE - BLANGY SUR BRESLE**

**ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE MARQUES**

APPROBATION

4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 15 Juin 2020 approuvant le projet de plan local d'urbanisme.

Le Président,

PLAN DE ZONAGE

PLAN A

Echelle 1/5 000ème



SARL Espac'urba
Etudes et conseils en urbanisme
2, Rue Chekroun - BP 4 - 76340 Blangy sur Bresle
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : courriel@espacurba.fr

